



service
aménagement
du territoire
& urbanisme
MAIRIE DE PECHBONNIEU



Pour retirer le **formulaire de déclaration préalable** et/ou pour consulter les **règles d'urbanisme de la commune (PLU)**, le service URBANISME est à votre disposition, sur rendez-vous, aux heures d'ouverture de la mairie.

05 34 27 22 03
urba@ville-pechbonnieu.fr

Le délai d'instruction

Le délai d'instruction de votre dossier est **d'un mois, à partir de la constitution du dossier complet**.

Si votre bien se situe dans le périmètre des Bâtiments de France, ce délai est porté à **2 mois**.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR UNE EXTENSION

Extension **de moins de 40 m² ET moins de 150 m² de surface de plancher totale**

Pièces à fournir :

Formulaire CERFA n°13703*07

- *A remplir obligatoirement :*
CADRE 1 – CADRE 2 – CADRE 3 – CADRE 4.1 – CADRE 4.2 – CADRE 6.
- *Les références cadastrales (page 4/8) sont à compléter si le projet porte sur plusieurs parcelles.*
- *La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions (pages 7 et 8/8) est à remplir obligatoirement :*
 - *Indiquer la surface de l'extension sur la première ligne du cadre 1.1 et indiquer « 0 » sur les deux autres lignes.*
 - *Cocher « oui » dans le cadre 1.4.*
 - *Ne pas oublier pas de dater et signer.*



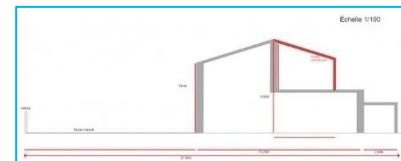
DP 1 – Plan de situation

Le plan de situation permet de situer votre terrain afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent à votre projet.



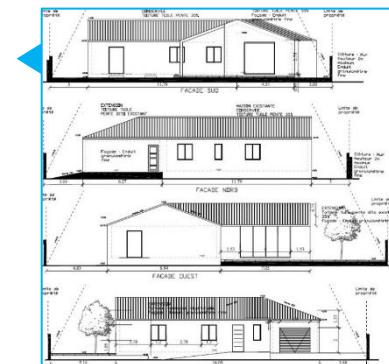
DP 2 – Plan de masse

Le plan de masse présente le projet positionné sur le terrain. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation, y compris par rapport aux constructions existantes, le cas échéant.



DP 3 – Plan de coupe

Le plan de coupe permet d'indiquer l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (le niveau du terrain naturel est à préciser).



DP 4 – Plan des façades et toitures

Doivent figurer les 4 façades de la construction.



DP 6 – Insertion du projet

Ce document graphique permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes au paysage.



DP 7 – Document photographique de l'environnement proche

Ce document permet de situer le terrain dans l'environnement proche.

DP 8 – Document photographique dans le paysage lointain

Ce document permet de situer le terrain dans le paysage lointain.